

Pour le dépôt de vos demandes de permis de conduire, il faudra prendre rendez-vous !

A partir du lundi 7 novembre 2016, la préfecture de la Savoie accueillera le public du service d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et des permis de conduire, uniquement, sur rendez-vous.

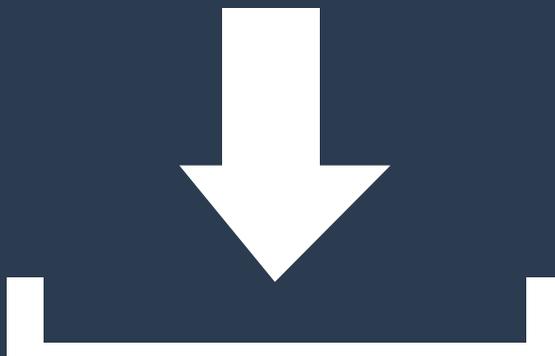
En effet, afin de limiter l'attente et d'assurer un service adapté au public, les usagers de ces services seront reçus sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 (fermeture le mercredi).

À compter du 28 octobre 2016, les usagers pourront prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui leur conviendra sur le site internet de la préfecture :

Permis de conduire



Connaissez-vous le dépôt express ?



Un espace dépôt express est mis en place à la préfecture (Hall du bâtiment A - Place Caffé) pour les demandes de duplicata et de renouvellement suite à visites médicales.

Des enveloppes sont mises à disposition sur lesquelles figure la liste des pièces à fournir.

Astuce : un système d'auto-vérification par cochage de cases et une explication sur la procédure à suivre sont imprimés sur les enveloppes.

Une question ?

Merci d'adresser vos demandes d'information à l'adresse courriel suivante :
pref-permis-de-conduire@savoie.gouv.fr

Dépôt de demande de permis de conduire

Dès le **28 octobre**
Prenez rendez-vous
en ligne !



www.savoie.gouv.fr



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR UN PERMIS DE CONDUIRE ?

Si vous sollicitez un permis de conduire à la suite d'une perte, d'un vol, d'une détérioration ou d'un changement d'état civil, vous pouvez effectuer une demande en ligne en vous connectant sur le site de l'Agence Nationale des Titre Sécurisé (ANTS) ;

Si vous venez pour une commission médicale ou des informations relatives aux retraits de vos points, un accès direct est prévu après passage à l'accueil général ;

dans tous les autres cas, vous pouvez prendre rendez-vous selon les modalités suivantes.

Prenez rendez-vous à l'adresse suivante :

www.savoie.gouv.fr

The screenshot shows the homepage of 'Les services de l'État en Savoie'. It features a navigation bar with links for 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. A search bar is visible. Below the navigation, there are several informational boxes, including one for 'Demandes de cartes grises & permis de conduire' with a calendar icon and a 'Parlons-en !' section with icons of people.

Dans le bloc « Démarches administratives », vous aurez alors la possibilité de cliquer sur le lien : « Prendre un rendez-vous » ou « permis de conduire »

This is a close-up of the 'Démarches administratives' menu. It shows a grid of service categories. The 'Prendre un rendez-vous' option is highlighted with a yellow arrow, and the 'Permis de conduire' option is also highlighted with a yellow arrow.

De même si vous utilisez l'adresse [<http://www.savoie.gouv.fr/Prendre-rendez-vous-en-ligne>] où un lien vous redirigera vers le module de rendez-vous ; vous serez ensuite guidé vers les différentes étapes.

The screenshot shows the 'Module de réservation Permis de conduire'. Below the header, there is a horizontal flowchart with six steps: 'Prix de RVV', 'Description', 'Choix d'une plage', 'Contrôle de accord', 'Coordonnées personnelles', and 'Valider et réserver'. Below the flowchart, the text reads 'DEMANDE DE RENDEZ-VOUS EN PREFECTURE POUR LES PERMIS DE CONDUIRE'.

Merci de lire attentivement les consignes et de valider chaque étape. Vérifiez également que vous avez correctement renseigné votre adresse électronique. Vous recevrez une confirmation immédiate de votre prise de rendez-vous et quelques jours avant la date fixée, un courriel de rappel vous est adressé.

Merci d'adresser vos demandes d'information à : pref-permis-de-conduire@savoie.gouv.fr

La veille du rendez-vous



Assurez-vous que vous avez bien l'intégralité des pièces exigées pour la demande que vous souhaitez faire : les listes de pièces sont disponibles sur le site : www.savoie.gouv.fr/Demarches-administratives Il vous suffit de cliquer sur le titre qui vous concerne et de faire défiler les informations jusqu'à la procédure dont vous avez besoin.

Le jour du rendez-vous

- Présentez vous à l'heure fixée et attendez l'appel de votre nom ;
- Le titre ne sera délivré que si le dossier est complet ;
- Des rendez-vous spécifiques seront donnés pour les procédures ne relevant pas de celles listées dans cette notice.